

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025 - 19 H

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Buttieu Philippe	Présent	Lancelin Aurélien	Présent
Chardon Francis	Présent	Lucas Nathalie	Présente
Dauron Régis	Présent	Nédélec Frédéric	Présent
Druais Joël	Présent	Perche Francis	Présent
Garnier Annette	Présente	Savoire Emmanuel	Présent

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal séance du 21 novembre 2024
3. Médiation préalable obligatoire – renouvellement convention avec le centre de gestion de Loir et Cher
4. Renouvellement convention SPA pour 3 ans
5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 (Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement, Redevance France Telecom 2025, Vote des taux 2025, Vote des subventions 2025, Investissements 2025, Taxe de voirie à l'hectare)
6. Vote du Compte Financier Unique 2024 – Vote du Budget Primitif 2025
7. Demande de subventions pour réalisation fresque à la Région et au Département
8. Commission des fossés - date réunion à fixer + ajout d'un membre
9. Questions diverses

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Secrétaire de séance : **Nathalie LUCAS**

2) Approbation du procès-verbal séance du 21 novembre 2024

Les membres présents approuvent le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024

3) Renouvellement médiation préalable obligatoire – convention avec le centre de gestion de Loir et Cher

La commune doit renouveler la convention faite en fin d'année 2024 avec le centre départemental de gestion concernant la médiation préalable obligatoire. En cas de signature de la convention, le CDG se substitue aux tribunaux en cas de litige entre la collectivité et les agents. La commune ne paie qu'en cas d'intervention (400 €).
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la convention du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

4) Renouvellement convention SPA pour 3 ans

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention avec le refuge du Val de Loir 3 rue de la Haie 41100 Naveil, est arrivée à expiration. Elle doit être renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de renouveler la convention avec le refuge du Val de Loir de Naveil à compter du 1^{er} janvier 2025.**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention

5) Débat d'orientation Budgétaire 2025 (fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement, redevance France Telecom 2025, vote des taux 2025, vote des subventions 2025, investissements 2025, taxe de voirie à l'hectare)

○ Fongibilité des crédits 2025

Le Conseil Municipal, pour le budget principal 2025 de la commune, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2025.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

○ Redevance France Telecom 2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- fixe le montant annuel des redevances comme suit, pour l'année 2025 :

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025 - 19 H

- Artères de télécommunications
 - artères aériennes 64.87 € par km (2.9960 km) soit 194.35 €
 - artères en sous-sol 48.65 € par km (6.450 km) soit 313.79 €
- soit un total de 508.14 €**

○ Vote des taux 2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux 2024 pour 2025 ;

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,74 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,72 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 13.23%.

○ Vote des subventions 2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2025 :

ADMR du haut Vendômois et Gâtine 150 €, Souvenir français 30 €, Amicale des sapeurs-pompiers de Selommes 60 €, Conciliateurs de justice 30 €, Gym Loisirs de Coulommiers la Tour 50 €, Musique de Selommes 50 € soit un total de 370 €

○ Investissements/Fonctionnement 2025

Madame le Maire donne lecture des prévisions de dépenses et recettes d'investissement pour 2025.

Dépenses :

Travaux charpente église 51 012,96 € TTC, restauration du retable 9100 € TTC, de la fresque 4960,80 € TTC, porte du grenier mairie 1423,20 € TTC, voirie rue du Breuil 25 000 €.

Recettes : DDSR 16000 € (église + retable) – FACIL 2024 et 2025-20 000 €, DETR église (on peut avoir entre 20 et 50%) si on se base sur environ 20% 10 000 €, région retable 3500 €

○ Fonctionnement 2025

Dépenses : Les dépenses de voirie et divers aménagements ont été analysées : réparation du ponceau le Petit Roux, fleurissement entrée cimetière/église, débarnage rue du Breuil, remise en état de la ligne (entre les 2 sens interdits). Les devis en notre possession ne nous permettent pas de les valider. Madame le Maire doit contacter les artisans concernés.

Afin de purger la rue du Breuil, rendez-vous est pris avec l'entreprise Colin.

Madame le Maire informe que les Territoires Vendômois sont intervenus rue du Breuil pour 1 traversée de route au N°5 et pour les problèmes d'écoulement d'eau au N°23.

○ Taxe de voirie à l'hectare

La facturation des cotisations parvient aux exploitants agricoles lorsque le prix à l'hectare est fixé par délibération du conseil municipal pour l'année en cours. Je vous propose de maintenir la taxe de voirie à 3€ l'hectare pour l'année 2025.

6) Approbation du CFU 2024 – Vote du budget primitif 2025

- Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte financier unique (CFU) 2024. Pour information ce document regroupé en 1 seul document remplace le compte de gestion et le compte administratif.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		investissement	fonctionnement	total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	132 395.78	140 367.91	272 763.69
	Recettes réalisées	87 661.54	167 252.53	254 914.07
	Restes à réaliser	0	0	0
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	114 538.49	262 510.00	377 048.49
	Dépenses réalisées	106 341.23	123 809.22	230 150.45
	Restes à réaliser	0	0	0

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025 - 19 H

Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-18 679.69	43 443.31	24 763.62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-17 857.29	129 762.23	111 904.94
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-36 536.98	173 205.54	136 668.56
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0	0	0
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-36 536.98	173 205.54	136 668.56

- Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif 2025 comme suit :

- section de fonctionnement 277 388,00 € - section d'investissement 153 088,00 €

7) Demande de subventions pour restauration fresque à la Région et Département

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC
- de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

Fondation du patrimoine

Suite à la sollicitation de la Fondation du Patrimoine, le conseil municipal souhaite y souscrire pour les travaux de l'église. Madame le Maire explique la procédure pour mettre en place 1 collecte au profit de l'église.

8) Commission des fossés - date réunion à fixer + ajout d'un membre

Madame le Maire propose d'ajouter une personne membre de la commission communale pour les propriétaires.

Madame le Maire rappelle les membres actuels :

- **Pour le conseil municipal** :

M. Régis Dauron, délégué à la voirie M. Emmanuel Savoie

- **Pour les propriétaires** : Madame Patricia Noyau

- **Pour les exploitants agricoles** : Monsieur Benoît Girard.

Elle propose de nommer en plus dans la commission communale « entretien des fossés et chemins ruraux » pour les propriétaires : M. Antoine Loiseau.

Après avoir délibéré, les membres présents décident de nommer en plus à la commission communale « entretien des fossés et chemins ruraux » M. Antoine Loiseau.

9) Questions diverses

- Renouvellement du contrat avec Inéo pour l'entretien de l'éclairage public pour un montant de 739.20 € TTC à compter du 1^{er} mars 2025 pour 4 ans.

- Panneau sans issue à acheter pour mettre au lieudit « Le Petit Roux ». De trop nombreux semi-remorques s'engagent sur cette route et sont obligés de faire demi-tour.

- Le conseil municipal souhaite organiser 1 concert comme les années précédentes. Il a été décidé de contacter Yes Lord pour une prestation. La date serait fixée au 3 ou 10 octobre 2025.

Séance levée à 21 h

La secrétaire de séance
Mme Nathalie LUCAS



Le Maire,
Annette GARNIER



